



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'OLIVET

Nombre de conseillers	
en exercice :	11
de présents :	11
de votants :	11

**Séance du 7 avril 2026**

L'an *deux mil vingt-six*, le *sept avril* à *19 heures*, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la *présidence de Monsieur MORAND Éric, Maire*.

**Présents** : MORAND Eric, BARDOLS Frédéric, CHABIRON-LAGADEC Stéphanie, VAUDOLON Grégory, DE LACROIX Corinne, LORICHON Michel, BASILLAIS Martine, BOURGAULT Sylvain, BARBOT Marie-Paule, CLEMENT Brice, CHAUDET Nathalie.

CLEMENT Brice a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation
26/03/2026

Date d'affichage
08/03/2026

Le Maire de Olivet certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la Loi du 5 avril 1984.

**Le Conseil Municipal de la commune d'Olivet :**

Les propositions de dépenses et recettes, en fonctionnement et en investissement, pour le Budget Primitif de la commune sont présentées.

Le Budget Primitif s'équilibre en recettes et en dépenses à :

OBJET
DCM N° 2026 – 29
BUDGET PRIMITIF 2026

- **568 235,01 € pour la section de Fonctionnement ;**
- **189 053,71 € pour la section d'Investissement.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE	
POUR :	11
CONTRE :	/
ABSTENTION :	/

- **VOTE** le Budget Primitif 2026 aux montants ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le Budget Primitif 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de **7,5%** du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Fait et délibéré : les jour mois et an sus dits. Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Éric MORAND

